

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS,
ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION**

(ci-après, la « convention de décharge »)

**EN SIGNANT CETTE CONVENTION DE DÉCHARGE, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS
LÉGAUX, NOTAMMENT LE DROIT D'INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE POUR NÉGLIGENCE,
POUR RUPTURE DE CONTRAT OU POUR VIOLATION DE LA OCCUPIERS LIABILITY ACT
(LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS) OU DE DEMANDER
UNE INDEMNISATION À LA SUITE D'UN ACCIDENT.**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT !

**LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉCHARGE S'APPLIQUE À TOUTE PARTICIPATION
FUTURE À DES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE POUR CETTE SAISON.**

INITIALE

Nom	Nom de famille		Prénom		
Adresse	Numéro et rue		Ville		Province/état
	Pays	Code postal	Adresse électronique (facultatif)		Date de naissance : Jour/Mois/Année
					Âge

À : MUSTANG POWDER LODGE INC, , SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE LA PROVINCE DE LA British Columbia, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, guides, agents, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, représentants, successeurs, ayants droit respectifs, autres invités et participants (tous ci-après désignés collectivement comme les « renonciataires »).

DÉFINITIONS

Dans la présente convention de décharge, l'expression « **activités en pleine nature** » comprend toutes les activités, l'hébergement, le transport, les événements et les services fournis, arrangés, organisés, menés, parrainés ou autorisés par les renonciataires, y compris, sans s'y limiter : le ski, le snowboard, la motoneige, la randonnée, les raquettes et toutes les autres formes de déplacement dans l'arrière-pays, la location ou l'utilisation de skis, snowboards ou autre équipement, les démonstrations, les cours d'orientation et d'instruction, le chargement, le déchargement et le déplacement dans ou autour d'hélicoptères, de dameuses, de motoneige, de remontées mécaniques de télécabines et de véhicules à moteur, et tous les autres activités, événements et services qui se rapportent, de quelque façon que ce soit, à ces activités en pleine nature.

SYSTÈME D'AIRBAG D'AVALANCHE

Le système d'airbag d'avalanche (SAA) se compose d'un sac à dos intégrant un système d'airbag qui se gonfle en tirant manuellement sur une poignée d'activation. Une fois gonflé, un SAA peut permettre à une personne prise dans une avalanche de rester plus près de la surface, augmentant ainsi ses chances de survie. Le SAA peut ne pas se gonfler à chaque fois et peut ne pas protéger l'utilisateur contre les traumatismes en cas d'avalanche.

ACCEPTATION DES RISQUES : AVALANCHES, TERRAIN ALPIN, VOYAGES DANS LA NATURE, CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, ETC.

J'ai conscience que les activités en pleine nature comportent des risques, dangers et périls. Les avalanches sont fréquentes dans la région où se déroulent les activités en pleine nature ; elles peuvent être dues à des forces naturelles ou causées par des personnes se déplaçant dans ces régions. Je reconnais et j'accepte que les renonciataires peuvent ne pas être en mesure de savoir si le terrain alpin est sans danger pour des activités en pleine nature ou si une avalanche est susceptible de se produire. Le terrain utilisé pour les activités en pleine nature n'est pas contrôlé, balisé ou inspecté et comporte de nombreux risques, dangers et périls outre ceux liés aux avalanches. Ils peuvent inclure, sans s'y limiter : des corniches, crevasses, falaises, grottes de glace, arbres, puits et souches d'arbres, des eaux libres et des ruisseaux, des rochers, blocs rocheux, arbres morts, trous et dépressions sur ou sous la surface de la neige, des conditions d'enneigement variables et difficiles, des routes de motoneige, des routes de ressources, des pistes de traîneau et des talus, des clôtures et autres structures artificielles, l'accès aux zones d'embarquement, de débarquement et d'atterrissage des motoneiges et des hélicoptères, l'immersion dans la neige, les impacts ou collisions avec d'autres personnes, véhicules ou objets, des rencontres avec des animaux domestiques ou sauvages, la perte d'équilibre ou de contrôle, des glissades, trébuchements et chutes, le fait de se perdre ou d'être séparé de son groupe ou de son guide, des maladies infectieuses contractées par des virus, des bactéries, des parasites et des champignons qui peuvent être transmis par contact direct ou indirect, des réactions allergiques, une défaillance de l'équipement, la négligence à dispenser de premiers soins, la négligence d'autres personnes, y compris d'autres invités, et **LA NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE ENGLOBE L'OMISSION DE LA PART DES RENONCIATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER, ME PRÉMUNIR CONTRE OU M'AVERTIR DES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE.** Les risques supplémentaires liés aux déplacements en hélicoptère vers des lieux où l'on pratique des activités en pleine nature sont notamment les suivants : déplacements dans un environnement montagneux ou alpin, accidents d'hélicoptère, collision avec les pales et les rotors de queue en rotation de l'hélicoptère, dysfonctionnement mécanique de l'hélicoptère et erreur de pilotage. Les communications sont difficiles sur le terrain alpin, et en cas d'accident, les secours et les traitements médicaux peuvent ne pas être disponibles. Les conditions météorologiques en montagne peuvent être extrêmes et changer rapidement sans avertissement, rendant dangereux tout déplacement par hélicoptère, dameuse ou motoneige.

J'AI CONSCIENCE DES RISQUES, DES DANGERS ET DES PÉRILS ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET J'ASSUME ENTIÈREMENT TOUS CES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS ET LA POSSIBILITÉ D'ENCOURIR DES BLESSURES CORPORELLES, DE MOURIR, D'ENCOURIR DES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ OU DES PERTES RÉSULTANT DE CES ACTIVITÉS.

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS,
ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION**

(ci-après, la « convention de décharge »)

**EN SIGNANT CETTE CONVENTION DE DÉCHARGE, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS
LÉGAUX, NOTAMMENT LE DROIT D'INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE POUR NÉGLIGENCE,
POUR RUPTURE DE CONTRAT OU POUR VIOLATION DE LA OCCUPIERS LIABILITY ACT
(LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS) OU DE DEMANDER
UNE INDEMNISATION À LA SUITE D'UN ACCIDENT.**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT !

**LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉCHARGE S'APPLIQUE À TOUTE PARTICIPATION
FUTURE À DES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE POUR CETTE SAISON.**

INITIALE

À : MUSTANG POWDER LODGE INC, , SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE LA PROVINCE DE LA British Columbia, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, guides, agents, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, représentants, successeurs, ayants droit respectifs, autres invités et participants (tous ci-après désignés collectivement comme les « renonciataires »).

AVIS AUX SNOWBOARDERS ET AUX SKIEURS DE TÉLÉMARK : RISQUE ACCRU

Les systèmes de fixation de chaussures de ski alpin, de snowboard et certains systèmes de fixation de chaussures de télémark ne sont pas conçus ou prévus pour libérer les chaussures et ne le feront pas dans des conditions normales. Je comprends que le système de fixation de chaussures n'étant pas conçu pour libérer les chaussures, il ne réduit pas le risque de blessure en cas de chute et il augmente le risque de ne pas survivre à une avalanche.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ET ACCORD D'INDEMNISATION

En contrepartie de l'autorisation que me donnent les **RENONCIATAIRES** de participer aux activités en pleine nature, je conviens par la présente de ce qui suit :

1. RENONCER À TOUTE RÉCLAMATION que j'ai ou que je pourrais avoir à l'avenir à l'encontre des **RENONCIATAIRES** et **DÉGAGER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité pour toute perte, tout dommage, toute dépense ou toute blessure, y compris le décès, que je pourrais subir ou que mes proches pourraient subir à la suite de ma participation aux activités en pleine nature, **POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU LE MANQUEMENT À UNE OBLIGATION DE DILIGENCE LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EN VERTU DE LA OCCUPIERS LIABILITY ACT (loi sur la responsabilité des occupants), L.R.B.C. 1996, ch. 337, DE LA PART DES RENONCIATAIRES.** JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE ENGLOBE L'OMISSION DE LA PART DES RENONCIATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER, ME PRÉMUNIR CONTRE OU M'AVERTIR DES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS À LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE ;

2. DÉGAGER ET INDEMNISER LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel à un tiers résultant de ma participation aux activités en pleine nature ;
3. La présente convention de décharge prend effet et lie mes héritiers, mes proches, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs, mes ayants droit et mes représentants en cas de décès ou d'incapacité ;
4. La présente convention de décharge et tous les droits, devoirs et obligations entre les parties à la présente convention de décharge sont régis et interprétés conformément aux lois de la Colombie-Britannique et d'aucune autre juridiction ;
5. Tout litige mettant en cause les parties à la présente convention de décharge sera porté uniquement en Colombie-Britannique et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de la Colombie-Britannique.

En concluant la présente convention de décharge, je ne me fie à aucune observation ou déclaration orale ou écrite faite par les renonciataires à l'égard de la sécurité de la participation à des activités en pleine nature, autre que celles énoncées dans la présente convention de décharge.

JE CONFIRME AVOIR LU ET J'ACCEPTE CETTE CONVENTION DE DÉCHARGE. J'AI CONSCIENCE QU'EN SIGNANT LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉCHARGE, JE RENONCE À CERTAINS DROITS LÉGAUX QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, MES PROCHES, MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, MES ADMINISTRATEURS, MES AYANTS DROIT ET MES REPRÉSENTANTS POUVONS AVOIR À L'ENCONTRE DES RENONCIATAIRES. JE RECONNAIS QUE LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉCHARGE S'APPLIQUE À TOUTE PARTICIPATION FUTURE À DES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE POUR CETTE SAISON.

En date du _____ jour de _____ 20____

Signature du témoin
Veuillez écrire le nom du témoin en caractères d'imprimerie.

Signature de la personne participante
Veuillez écrire votre nom en caractères d'imprimerie.
Signature du parent ou tuteur si la personne participante est âgée de moins de 19 ans